

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mardi 20 septembre 2016 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

**Absents et excusés** : Jean Marc CHANAVAT- Philippe BOULOUMIE- Joëlle TOINON a donné pouvoir à Marc VIAL-Catherine DICHAMPT a donné pouvoir à Ghislaine GARNIER-Jean-Louis TOINON a donné pouvoir à Thierry PAILLEUX

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Leila GAUTHIER en qualité de secrétaire de séance.

*En préambule, Madame le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur participation et leur aide lors de l'inauguration des bâtiments communaux le 17 septembre dernier.*

**APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT**

NEANT

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
2016/05	22/07/2016	Mouille pied – AM 247 (Partie)	70 m <sup>2</sup> à détacher	
2016/06	22/7/2016	AM78 -70- 80 Le moulin	1 647 m <sup>2</sup>	terrain

**01. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE – Délibération 35.2016**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la révision du PLU, un diagnostic agricole va être réalisé par **AER Environnement et Territoire**, situé 65 Boulevard Berthelot à CLERMONT FERRAND.

Madame le Maire précise que le département peut être sollicité pour l'obtention d'une subvention pour ledit diagnostic.

L'enveloppe prévisionnelle de cette étude s'élève à 7 308 € HT, 8 769.60 € ttc

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**VALIDE** la réalisation de cette étude et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Service Agriculture du Département,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette décision.

**02. LOGEMENT LOCAL SPORTIF – RENOUELEMENT DU BAIL - Délibération 36./2016**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la locataire du logement situé à l'étage du local sportif a fait parvenir sa dédite.

Madame le Maire propose au conseil municipal de remettre l'appartement en location et de signer un nouveau bail de 3 ans.

Madame le Maire propose de fixer le loyer à 478.90 € par mois et les provisions sur charges à 50 € par mois (Eau, électricité, entretien de la chaudière et enlèvement des ordures ménagères).

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTTE** de louer l'appartement F3 situé Route du stade avec un loyer à 478.90 €,

**FXE** à 50 € le montant des charges mensuelles comprenant l'eau, l'électricité, l'entretien de la chaudière et l'enlèvement des ordures ménagères, (avec une régularisation annuelle à la date d'anniversaire du bail),

**CHARGE** Madame le Maire des démarches relatives à la mise en œuvre de ce contrat de bail.

**03. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016 - Délibération 37/2016**

Madame le Maire fait part du recrutement d'un nouvel agent pour pallier au départ de M. LHOSTE, rédacteur principal 2<sup>nd</sup> classe

Pour cela il convient de créer un nouveau poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer le poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de valider cette création de poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et présente à l'assemblée le nouveau tableau des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Grade ou emploi	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	1	35 h/s
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	28h/s
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	32h/s
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	3	35 h/s
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	20.5 h/s
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	20 h/s
ATSEM 1 <sup>ere</sup> classe	C	1	1	25h /s
	<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	

**Oui et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**  
**ADOpte** le tableau des emplois au 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016.

**04. APPROBATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES ANNONCEURS DU BULLETIN MUNICIPAL - Délibération 38.2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la préparation du prochain bulletin municipal a débuté pour une parution en décembre.

Chaque année, des annonceurs sont sollicités pour acheter un écart publicitaire (A noter que les prix sont les mêmes depuis 5 ans).

Madame le Maire précise que quatre types d'encarts sont proposés aux annonceurs, à savoir :

Encart de 9 x 6 cm (4 couleurs)	84.72 € H.T soit 101.66 € T.T.C.
Encart de 19 x 6 cm (4 couleurs)	109.63 € H.T soit 131.56 € T.T.C.
Encart de 19 x 13 cm (4 couleurs)	149.50 € H.T soit 179.40 € T.T.C.
Encart page entière (4 couleurs)	199.33 € H.T soit 239.20 € T.T.C.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la fixation de ces tarifs.

**Oui et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTTE** les tarifs pour les annonceurs pour le bulletin municipal de Décembre 2016,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de ces tarifs.

## 05. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Délibération 39.2016

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire présente le rapport de l'exercice 2015 du service public d'assainissement non collectif établi par le SIMA COISE qui regroupe 32 communes. Sur CUZIEU, 67 usagers (151 personnes) sont concernés.

Le SIMA COISE assure

- Les contrôles des installations nouvelles (pour 2015 : 89 dossiers de contrôle de conception et 117 dossiers de réalisation/installation).
- La vérification du fonctionnement et de l'entretien (501 en 2015 et 56 diagnostics pour vente).
- Des compétences facultatives : Entretien des installations d'assainissement non collectif, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

**Oùï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015 établi par le SIMA COISE.

**CHARGE** Madame le Maire de mettre ce rapport à disposition du public.

## 06. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - Délibération 40.2016

Madame le Maire rappelle que la CCPSG a depuis 1998 pour compétence l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Vu le décret n°2004-404 du 11 Mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Madame le Maire présente le rapport de l'exercice 2015.

Les déchets des ménages sont composés de l'ensemble des déchets produits par l'activité domestique des particuliers ; ils comprennent les ordures ménagères, les déblais et gravats, les déchets de jardin, les déchets dangereux, les encombrants, les déchets liés à l'usage des automobiles.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2011, la collecte en ramassage au porte à porte est assurée par la STE VEOLIA PROPRETE.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri et le conditionnement des déchets ménagers recyclables et l'exploitation des déchetteries sont assurés par la STE SITA SUEZ Environnement.

La collecte du verre en apport volontaire est assurée par la STE GUERIN SA.

La CCPSG a signé une convention avec la société GEOTEXTILE pour assurer la collecte des textiles et linges de maison chaussures (23 points de collecte).

Chiffres clés 2015 :

- 6 926 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées (soit 235 kg par habitant (Soit -0.35% par rapport à 2014 soit -6.70 kg / habitant/an),
- 850.24 tonnes de verre ont été collectées (soit 6.14% de plus qu'en 2014),
- 6.75 tonnes d'encombrants ont été collectées (52 inscriptions au service),
- 5 985 tonnes ont été collectées au sein des déchèteries (soit 203 kg par habitant) Evolution du tonnage – 3.03 % par rapport à 2014.
- 38.72 tonnes de déchets dangereux des ménages ont été collectées dans les déchèteries en 2015
- 71.10 tonnes de textiles ont été collectées (3.810 tonnes pour CUZIEU)

Le rapport présente le traitement des déchets ménagers et assimilés (enfouissement, tri, compostage, valorisation matière, régénération...).

Pour 2015, 2 532 577.32 € ont été versés aux sociétés VEOLIA PROPLETE, SITA SUEZ et GUERIN répartis de la façon suivante :

- coût de la collecte des ordures ménagères résiduelles : 764 232.93 €,
- coût du traitement : 654 240.05 €,
- Coût des déchèteries : 578 270.14 €,
- Encombrants : 1 341.19 €,
- Bennes CTM et autres : 71 337.46 €,
- Recyclage des déchets secs : 428 510.44 €,
- Collecte du verre : 34 609.08 €.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015 établi par la CCPSG

<b>07. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Délibération 41/2016</b>
--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est le SIVAP qui dispose de la compétence assainissement collectif sur notre commune.

Elle précise que le service d'eau est géré dans le cadre d'une délégation de service public par affermage. L'exploitation a été confiée à l'entreprise SAUR pour un contrat qui a été reconduit le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 pour une durée de 13.75 ans (soit une échéance au 30/09/2027).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la loi 95-127 du 8 Février 1995, le délégataire du service public d'assainissement collectif, en l'espèce la SAUR pour le compte du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux - Plancieux, est tenu de présenter chaque année un compte rendu d'activité ainsi qu'une analyse de la qualité du service effectué.

Ce rapport doit être soumis à délibération des Conseils Municipaux des communes adhérentes.

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015 établi par la SAUR, délégataire du service.

Pour mémoire, 5 communes adhérentes au SIVAP sont concernées par la compétence assainissement collectif soit 5 148 abonnés (548 abonnés pour la commune de CUZIEU en 2015).

Le réseau de collecte compte 100 379 ml de réseau, 12 postes de relevage et 2 bassins d'orage.

Il a été produit 103 tonnes de matière sèche à la station d'épuration Intercommunale de Plancieux.

La construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale est en cours afin d'augmenter la capacité des ouvrages de traitement des effluents et éviter les déversements.

Le prix de l'assainissement n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 : 2.31 € TTC par m<sup>3</sup> toutes parts (SIVAP ET SAUR) et abonnement inclus.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015 établi par Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux.

## 08. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - Délibération 42.2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est le SIVAP qui dispose de la compétence eau potable sur notre commune.

Elle précise que le service d'eau est géré dans le cadre d'une délégation de service public par affermage. L'exploitation a été confiée à l'entreprise SAUR pour un contrat qui a été reconduit le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 pour une durée de 13.75 ans (soit une échéance au 30/09/2027).

Conformément à la loi 95-127 du 8 Février 1995, le délégataire du service public d'eau potable, en l'espèce la SAUR pour le compte du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux - Plancieux, est tenu de présenter chaque année un compte rendu d'activité ainsi qu'une analyse de la qualité du service effectué. Ce rapport doit être soumis à délibération des Conseils Municipaux des communes adhérentes.

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2015 du délégataire, société SAUR.

Pour mémoire, 9 communes adhèrent au SIVAP ce qui représente :

- 241 056 ml de réseau,
- 6 445 abonnés en 2015 (Soit 1.74% de plus qu'en 2014) 627 à CUZIEU

## 09. CONVENTION TRACTEUR - Délibération 43.2016

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de location de matériel à la SARL du Roulet 69610 MEYS.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ADOpte** le projet de convention de location de matériel  
**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

**Personnel Communal** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat de Monsieur Alexandre Deleage, Ce dernier cesse ses fonctions de cuisinier le 11 novembre prochain.  
Un recrutement d'adjoint technique 2<sup>nd</sup>e classe est en cours.

**Maison Médicale** : Le conseil municipal est informé de l'état d'avancement des travaux.

**Formation élus** : Le calendrier de formation est à disposition des élus en mairie.

**Recensement de la population** : Il se déroulera sur la commune du 19 janvier au 18 février 2017. Des agents recenseurs vont être recrutés.

**Location matériel** : Le matériel du CCAS peut être loué, il convient de revoir les modalités de location, cela sera fait en réunion du CCAS.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

## DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Mardi 18 octobre à 20h  
Mardi 22 novembre à 20h

Le Maire,  
Armelle DESJOYAUX

